

## Objets encombrants

La benne des objets encombrants est destinée uniquement aux objets n'entrant pas dans un sac 110 litres. Nous vous prions de bien vouloir démonter, dans la mesure du possible, les parties recyclables de votre objet (métal, bois, verre, etc).

Les objets encombrants qui entrent dans un sac 110 litres doivent être éliminés dans la benne compacteuse. Le Sagex fait exception.

## Objets de seconde main

Les objets en bon état et qui fonctionnent peuvent être déposés à la « cabane à dons » dans les déchetteries d'Arconciel et d'Ependes.

Privilégiez toutefois Coup d'Pouce et Emmaüs qui récupèrent gratuitement les objets et meubles de seconde main.

## Déchets d'entreprises

Sur demande préalable à l'administration communale, les entreprises peuvent livrer leurs déchets directement auprès de la SAIDEF, au tarif des actionnaires.

## Mon réflexe « tri à la source »

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener aux magasins**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économiques en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

## Robidog

La commune compte un certain nombre de poubelles à déjections canines (Robidog) sur son territoire. La litière pour chat n'est pas autorisée dans ces poubelles.